



Département des Alpes de Haute Provence
COMMUNE DE SISTERON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 3 Avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Et le trois du mois d'AVRIL

Membres en exercice :	29
Membres présents :	22
Procurations :	6
VOTES :	28
POUR :	24
CONTRE :	/
ABSTENTIONS :	/
Date de convocation :	28/03/2025

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. TOUCHE C. GARCIN F. CLARES P. BOY JP. RODRIGUEZ C. GALANTINI V. ODDOU S. MUNS A. PAYAN L. PICHON H. MORARD S. CLEMENT JL. FERAUD S.

PROCURATIONS :

M. Michel BRUNET	à	M. Daniel SPAGNOU
M. Christian GALLO	à	M. Franck PERARD
Mme Elodie JOURDAN	à	M. Bernard CODOUL
Mme Emilie SCHMALTZ	à	Mme Christine REYNIER
M. Sylvain JAFFRE	à	Mme Stéphanie FERAUD
Mme Stéphanie SEBANI	à	M. Jean-Louis CLEMENT

ABSENTS EXCUSÉS : DERDICHE C.

M. Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

2025-03-12-SF

MM. SPAGNOU, LAUGIER et JAFFRE, membres de cette association, ne prennent pas part au vote

OBJET : AVANCE SUR SUBVENTION NORMALE 2025 - APACS - N° 79

Monsieur le Maire indique avoir reçu une demande d'avance sur subvention normale 2025 de 8000 € de l'association APACS pour permettre le paiement des charges sociales en attente du vote et du versement de la subvention au mois de mai.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï cet exposé, après en avoir délibéré,
à l'unanimité par 24 voix POUR

DECIDE de verser une avance de 8000 € sur la subvention normale 2025 à l'association APACS.

DIT que la dépense sera prévue à l'article 65748 du Budget Primitif 2025

Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel SPAGNOU

Mis en ligne le 04/04/2025 à 16h57

REÇU EN PREFECTURE
le 04/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210402095-20250403-2025_03_12_